

Qu'est ce que le dossier d'information produit (DIP) ?

- Contient toutes les informations clés du produit
- Réalisé pour chaque développement de produit et réactualisé si des modifications ont lieux aux cours de la mise sur le marché du produit
- Conservé par la personne responsable pendant 10 ans à partir de la date à laquelle le dernier lot a été mis sur le marché
- Format électronique

Quel est son contenu ?



- Une description du produit cosmétique permettant l'établissement d'un lien clair entre le dossier d'information et le produit cosmétique concerné
- Rapport sur la sécurité du produit cosmétique constitué de 2 parties distinctes. Une partie information- Partie A et une partie évaluation- Partie B
- Une déclaration de conformité aux **Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)*** et une description de la méthode de fabrication
- Les preuves de l'effet revendiqué par le produit cosmétique
- Les données relatives aux expérimentations animales, au développement ou à l'évaluation de la sécurité du produit cosmétique ou de ses ingrédients



Contrôle du dossier cosmétique à n'importe quel moment par les Autorités

Le dossier d'information produit doit être actualisé en permanence et tenu à tout instant à la disposition du contrôle des autorités sanitaires (article L.5131-6 du Code de la santé publique).

Ne pas confondre dossier d'information produit et dossier de lot.